

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 309

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE CONFERENCE DE L'ODEUM – RUE ANTOINE MARTY

ASSOCIATION "ATSCAF – Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières"

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'association "ATSCAF – Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières", représentée par son Président, Monsieur Michel Plancade, dont le siège social est sis Cité administrative – Place Gaston Jourdanne à Carcassonne, la salle de conférence située à l'ODEUM, rue Antoine Marty à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AL 672

La présente mise à disposition est consentie:
à la date et horaires suivants:

Samedi 11 décembre 2021, de 8 h à 13 h,

- pour l'objet suivant: **Assemblée Générale**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 23 NOV. 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211123-decision21309-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2021

Affichage : 23/11/2021

Le Maire
Gérard LARRAT

Le Maire,
Gérard LARRAT